

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 894

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et
M. Julien-Laferrière

ARTICLE 14 C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Les auteurs de cet amendement s'opposent à l'extension de la possibilité d'assignation à résidence de 90 jours à 135 jours. Cette mesure est tout à fait disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi notamment en l'absence de menace grave avérée pour l'ordre public.

Les auteurs de cet amendement s'opposent également à la prise en charge par l'exilé des frais d'assignation à résidence, mesure mesquine qui contrevient aux principes de notre République.